

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :** contentieux devant le tribunal administratif de Lyon - MARCHE SALLE POLYVALENTE ET GÎTE D'HOSTIAZ - SOLDE LOT 6

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6** Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BERGEOT), Jacques DRHOVIN (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Sonia ZANI

**Secrétaire de séance :** Madame Jessie MARIN.

**22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.**

Vu la délibération 2016/28 en date du 11 avril 2016, de l'ancienne commune d'Hostiaz

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Hostiaz a engagé un marché de travaux de construction d'une salle polyvalente et de la requalification du gîte municipal ;

Monsieur le Maire informe suite à la résiliation du lot 6 « Plâtrerie-peinture » du marché public relatif à l'extension de la mairie et du gîte communal qui la liait à la Commune d'Hostiaz, l'entreprise Pesenti DECOLAND a saisi le tribunal administratif de Lyon de deux requêtes :

- o Une requête en référé provision enregistrée sous le numéro 2007149 le 8 octobre 2020 aux fins de voir condamner la commune du Plateau d'Hauteville au paiement de la somme de 24.215,28€ TTC assortie des intérêts moratoires à compter du 2 avril 2020, à la capitalisation des intérêts échus, à la somme de 40€ au titre de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ainsi qu'à la somme de 3312€ au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

- o Une requête indemnitaire enregistrée sous le numéro 2007148 le 8 octobre 2020 afin de demander le paiement du solde résiduel du marché susvisé.

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable de la commission travaux du 19 octobre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à missionner Maître Roseline MARILLER pour défendre les intérêts de la commune de Plateau d'Hauteville dans cette affaire.

**Considérant que** M. le Maire a reçu délégation de l'Assemblée, par délibération n°2020-027 (al 16°) en date du 27 mai 2020 pour représenter la commune en demande et en défense,

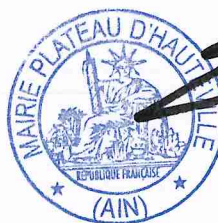
**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **MANDATE** Maître Roseline MARILLER, 163 rue Duguesclin, 69006 Lyon, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire



Philippe EMIN